



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION
« A.S.M.B NATATION »

*Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901
Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT
Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 000 16*

DROIT DE VOTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 2026

-Selon Article 20 et Article 24 des Statuts mis à jour au 26 juin 2021,

-Après confirmation de la personne qui a fait la rédaction des Statuts en 2016, à savoir Mme CHAUVEAU,

-Après confirmation auprès d'une juriste.

Rappel :

1/ **Le membre de 3 ans à 16 ans**, est obligatoirement représenté par un de ses parents, dispose d'un seul et unique droit de vote. Le représentant légal ne peut pas recevoir de procuration de la part d'un autre membre ou de son représentant.

2/ **Le membre de 16 ans+1 jour à 18 ans** dispose d'un droit de vote :

- Si le membre de +16 ans se présente seul à l'AG, il dispose de son droit de vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom
- Si le membre de +16 ans est présent avec son représentant légal, alors seul le membre de +16 ans dispose de son droit de vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom,
- Si le membre de +16 ans est absent, son représentant légal peut voter pour son enfant, mais ne peut pas avoir aucune procuration, car la capacité de voter appartient à son enfant.

3/ **Le membre adulte** dispose de son vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom.

4/ **La personne mandatée** est obligatoirement un autre membre sportif et/ou une personne licenciée.